SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868.

(Voir les nºs 9, 67 et son annexe, 71, 77 et 100 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous presents et à venir, Balut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'année 1868, à la somme de trente-six millions huit cent quarante et un mille huit cents francs (36,841,800 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Apr 9

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le montant de la retenue journalière de vingt centimes, effectuée sur la solde de la troupe et portée à l'article 22, pour l'organisation du service de la viande pour le compte direct de l'État, sera diminué en raison du nombre de jours qui se seront écoulés depuis le 1^{et} janvier jusqu'à la date de l'établissement de ce service. La somme provenant de cette diminution sera reportée, par des arrêtés royaux, aux articles 12, 13, 14, 13 et 16.

Bruxelles, le 17 mars 1868.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) H. DOLEZ.

Les Secrétaires, (Signé) Vanhumbéeck. Ed. De Moor.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
,	CHAPITRE 1°°.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
4	Traitement du Ministre	21,000 »	•	
2	– des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers em- ployés au Département de la Guerre	16,000 ×	»	425,810
4	Matériel	40,000	,	
5	Dépôt de la guerre	19,000	175,000 a	
	CHAPITRE II.	٠.,		
	ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	855,000 »	, ,	
7	— des provinces et des places.	324,512 50	,	1,551,032 50
8	— du service de l'intendance	171,520 »	,	,
	CHAPITRE III.			
	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	244,913 90	Þ	921,413 90
10	Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux	544,500 »	,	
11	Service pharmaceutique	132,000 »	э	
	CHAPITRE IV.		_	
	SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	41,980,000 »	•	
13	— — de la cavalerie	3,475,000 »	α	20,855,500
14	— — de l'artillerie	4,054,000	,	20,655,500
15	- du génie	920,000 »	•	
16	des compagnies d'administration.	428,500 »	3	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	CHAPITRE V.		}	
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	Etat-major, corps enseignant et solde des élèves	184,672 27	,	210,672 2
18	Dépenses d'administration	26,000 >	. 3	210,072 2

ARTICI.ES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		mom Li
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
-	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	, {	040.000
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	, {	850,000 »
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 >	>	700,000
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande	4,452,500 »	y l	-
23	Fourrages en nature	2,980,000 »	3	
24	Casernement des hommes	641,000 »	,	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	9,120,600
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	,	•
27	Transports généraux	85,000 >	,	
2 8	Chauffage et éclairage des corps de garde	58,000 »	,	
29	Remonte	704,100 »	>	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			·
30	Traitements divers et honoraires	108,124 08	775 92	120 000
31	Frais de représentation	30,000 »	,	438,900 »
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	98,150 »	2,973 86	101,123 86

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		. ,	
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,747 47		16,747 47
	CHAPITRE XII. Gendarmerie.	34,512,150 22	179,649 78	34,691,800 »
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000	,,	2,150,000 »
	Total général du Budget fr.	36,662,150 22	179,649 78	36,841,800 >